

**République Française**  
**Département Pas-de-Calais**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Sailly-au-Bois  
séance du 13/01/2022

L' an 2022 et le 13 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MIKOLAJCZAK Georgette Maire

Présents:Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme : PINSON Julie MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, CANIS Rémi, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy  
Absents: Mme Marie-Christine PLOUVIER,Mme Cathy MONKA procuration à Georgette MIKOLAJCZAK, Mr Vincent PIETRZAK procuration à Benoît DUFOUR  
Nombre de membres:Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 8 procurations: 2

Date de la convocation : 06/01/2022 Date d'affichage : 06/01/2022

Mr OGON Eddy est nommé secrétaire de séance

## **COMPTE RENDU**

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Régularisation de la délibération confection du budget :**

Afin de pouvoir mandater l'indemnité de confection des documents budgétaires due à Mme Richard, receveur municipal de la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte, nous avons pris une délibération à la date de la réunion du conseil du 25 novembre 2021 et il y a lieu de régulariser cette délibération. Approbation à l'unanimité.

### **Délibération pour la modification des statuts du SIVOM de Pas :**

Lors de sa réunion du 13 décembre 2021, le Président du SIVOM de Pas a présenté aux délégués des communes l'article 2 et l'article 3 des statuts du SIVOM et leur a demandé de bien vouloir soumettre à leur conseil municipal la proposition de modification des statuts pour permettre au SIVOM de réaliser des travaux de construction à la salle de sports.

La modification serait :

ajouter à l'article 2 : le syndicat a pour objet : création, extension et aménagement de la salle de sports de Pas-en-Artois et de ses abords.

pour l'article 3 : le siège du syndicat est fixé à la mairie de Famechon.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident ces modifications.

### **Projet de Dojo à la salle de sports du collège et travaux de toitures aux vestiaires :**

Lors de la réunion du SIVOM le 13 décembre 2021, le Président a présenté le projet de construction du Dojo avec les deux devis d'architecte pour comparatif. Le projet de l'architecte numéro 1 est abandonné. Le projet de l'architecte numéro 2 est estimé à environ 350 000 €, subventionné à 75% ; le conseil syndical a décidé de poursuivre le projet et demande de transmettre les données chiffrées aux conseils municipaux pour présentation et avis.

Le conseil municipal de Sailly a émis un avis favorable si, et seulement si, ce Dojo sera ouvert aux éventuels judokas de Sailly.

Pour les travaux de toiture aux vestiaires, c'est un avis favorable à l'unanimité.

### **Règlement du cimetière :**

Il a été lu par tous les conseillers qui en ont reçu une copie. Le prix des concessions avait été débattu à la dernière réunion.

Madame le Maire demande aux conseillers d'étudier l'article 36 qui concerne les caveaux cinéraires dits cavernes. Après délibération, il est décidé que ce sera bien la commune qui les construira, mais pas à la place indiquée par l'entreprise Dessein. Ce sera de l'autre côté de la chapelle. Renseignement doit être pris pour le coût d'un caveau cinéraire, de même pour installer un jardin du souvenir.

### **Implantation d'une antenne Orange :**

Madame le Maire présente le projet tel qu'il a été envoyé par la société TOTEM chargée d'installer une antenne pour le fournisseur Orange. C'est prévu au terrain de foot.

Après délibération, le conseil municipal n'est pas d'accord pour l'emplacement qui a été retenu et charge Madame le Maire d'en faire part à l'entreprise. Elle en profitera pour demander un loyer plus important que les 1 500 € annuels proposés. Affaire à suivre.

### **Projet pour l'atelier Rue Neuve :**

Madame Lefebvre, petite-fille de Monsieur Margage, est devenue la propriétaire de la maison de Monsieur Margage. Elle a émis le souhait de reconstituer l'intégrité de la propriété, ce qui pose le problème du hangar que Monsieur Margage avait vendu à la commune en 2006. Nous avons étudié ses propositions et nous avons décidé dans un premier temps, de faire estimer le coût de cet atelier par un notaire et de demander à Madame Lefebvre de nous faire des propositions chiffrées. Affaire à suivre.

### **Délibération pour créditer le chèque EDF - remboursement facture :**

EDF nous a fait parvenir un chèque de 426,77€ en remboursement d'une facture. Madame le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

**1/ Projet de cantine :** on a reçu quelques réponses positives à Sailly. Un essai sera fait cette année à partir du 25 avril et reconduit à la prochaine rentrée scolaire si tout va bien.

**2/ Les 4 jours de Dunkerque :** Programmée le jeudi 5 mai, elle doit passer dans notre village aux alentours de 14h. Madame le Maire demande aux bénévoles de l'an dernier s'ils sont toujours d'accord pour être signaleurs. Aucun changement à intervenir, ils sont toujours d'accord pour être signaleurs.

**3/ Projet méthyhanisation :** Il devrait être implanté sur la Commune de Grincourt-les-Pas. L'enquête publique doit se dérouler du 7 février au 11 mars. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet avant le 28 mai 2022.

Comme nous venons juste de le recevoir, on se donne le temps de la réflexion, et on en reparlera à la prochaine réunion de conseil.

### **4/ Eclairage rue aux Cailloux :**

La lampe en face de chez Madame Houplain est grillée depuis un moment.

Il y a un manque d'éclairage le soir dans la rue du Grand Royart.

La proposition est d'installer une lampe entre la proposition est d'installer une lampe entre le n°12 bis et 8, et une à l'angle de la rue aux Cailloux et de la ruelle l'Abbé. le coût serait d'environ 1 200 €. Accord pour cette solution.

### **5/ Le petit Chemin de Souastre :**

La semaine du 17 au 23, nous avons rendez-vous avec les entreprises SNPC et DELAMBRE pour faire des devis estimatifs.

### **6/ Le vitrail de l'Eglise :**

Il a été réparé le mercredi 12 janvier.

La facture sera transmise à l'assurance.

### **7/ Le repair' Café :**

Il aura lieu le mardi 8 mars après-midi.

### **8/ Pigeons de clocher :**

C'est une calamité. Comment s'en débarrasser ? Monsieur LETHO DUCLOS va voir avec le Président des chasseurs ce qu'il est possible de faire dans la légalité.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

la prochaine réunion est prévue le jeudi 3 mars à 19h30.